

La dépendance à l'alcool est l'un des problèmes majeurs de notre société. Les causes et conséquences de cette maladie sont nombreuses. Il s'agit d'un phénomène multifactoriel, déterminé entre autres par une conjonction de facteurs génétiques, psychologiques, sociaux et familiaux. Une approche globale est donc nécessaire pour en appréhender la complexité. Les conséquences de cette dépendance affectent aussi bien la santé physique et mentale que la vie sociale de la personne et de son entourage. Son développement peut prendre des formes très variées d'une personne à l'autre. Le cheminement des personnes est lui-même très variable : chaque situation est différente et doit donc être appréhendée comme telle.

La FEA, avec ces deux centres de compétences en addiction, à Vevey et Yverdon-les-Bains, est une structure pleinement intégrée dans le dispositif alcoolique vaudois et adaptée à l'évolution des besoins des personnes dépendantes à l'alcool.

CONTACT

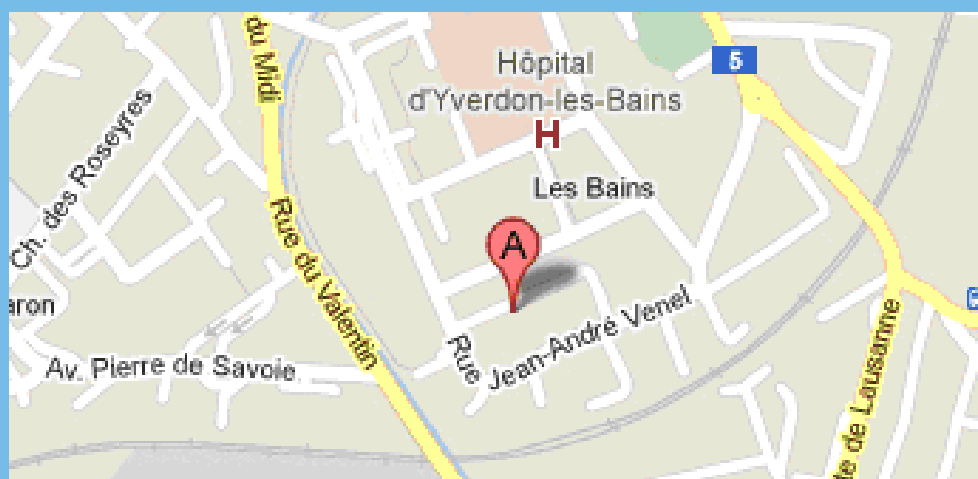
L'ESTÉRELLE

Av. Nestlé 10 • 1800 Vevey
Tél. ++41 21 925 03 03 • Fax ++41 21 925 03 00
info@esterelle.ch



L'ARCADIE

Rue Arthur-Mermod 4 • 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. ++41 24 426 11 15 • Fax ++41 24 426 11 17
info@arcadie.ch



Fondation Estérelle-Arcadie
www.alcool.ch

Le stress contrôle votre vie ou celle d'un de vos proches ou patients,
Vous avez de la peine à gérer vos émotions,
Vous avez développé des problèmes de dépendance à l'alcool,
Vous avez envie de changer de comportement,
La Fondation Estérelle-Arcadie peut vous aider.
Nos deux centres de traitement des dépendances à l'alcool, à Vevey
et Yverdon-les-Bains, sont reconnus d'utilité publique.
Ils vous accompagnent vers cette nouvelle vie.

Contactez-nous! C'est le premier pas vers une liberté retrouvée!



Un programme adapté aux besoins et ressources de chacun

Présentation

La Fondation Estérelle-Arcadie (FEA) favorise le traitement et la réinsertion sociale des personnes en difficulté avec l'alcool et d'autres produits, ainsi qu'avec des conduites menant à la dépendance.

Critères d'admission

Nous accompagnons des personnes d'âge adulte (18 à 65 ans) motivées au changement.

Un entretien d'information permet de présenter l'institution, les prestations offertes et de comprendre au mieux les besoins de la personne.

Une journée de stage est organisée, en principe depuis le lieu de sevrage.

Nous accueillons aussi des personnes sous contrainte légale.

En fonction de la situation économique de la personne, l'Etat de Vaud prend en charge tout ou partie des frais de séjour.

En cas de participation financière de l'Etat, le séjour doit être validé par le dispositif d'indication et d'orientation EVITA.

Les demandes peuvent être adressées par les personnes elles-mêmes, les médecins, les hôpitaux ou les services sociaux.

Prestations

Le programme proposé par la FEA s'inspire d'une approche thérapeutique résolument novatrice, progressive et par niveau d'implication.

Les séjours, d'un à plusieurs mois, s'adaptent aux besoins individuels et ne proposent pas une formule standard.

Un Plan de Suivi Individualisé (PSI) est élaboré avec le résident afin d'assurer la continuité et la cohérence dans son accompagnement. Le résident s'engage à participer à des entretiens individuels et de groupe dans un cadre de vie contenant, sécurisant et soutenant.

Nos prestations visent à :

- consolider l'abstention d'alcool et d'autres produits et conduites menant à la dépendance ;
- favoriser à long terme une meilleure qualité de vie ;
- maintenir et renforcer le changement ;
- soutenir la famille et les proches, collaborer avec le réseau existant ou le créer ;
- accompagner la personne vers une autonomisation physique, sociale, affective, financière et psychique ;
- préparer la sortie en orientant la personne vers des prestations adaptées à sa situation.

Equipe accompagnante

Des intervenants spécialisés en alcoologie sont les garants du cadre socio-thérapeutique. Le suivi psychiatrique est quant à lui proposé par un médecin psychiatre spécialiste en alcoologie.

Au terme du séjour, il est possible de continuer à bénéficier de prestations (groupes de parole, repas, prestations spécifiques) et d'un accompagnement individuel. Les prestations ambulatoires aident à maintenir les acquis du séjour et à développer la capacité de vivre hors alcool. Le suivi par le médecin psychiatre peut se poursuivre au-delà du séjour résidentiel, notamment dans le cadre de prestations déléguées. La thérapie de famille peut être proposée en post-cure.

Neuf appartements protégés, répartis sur le canton, offrent une transition entre le cadre institutionnel et la confrontation avec le monde extérieur.

Un stage en atelier d'occupation ou en cuisine peut être organisé afin de permettre au résident de (re)trouver un rythme de travail, une confiance en soi et une stabilité.